

## CONSIGNES POUR LES ENGAGEMENTS A COMPTER DU 11 JUIN 2024 - NOUVEAU PARCOURS

Les équipages désirant participer au 33ème Rallye PEA Bourgogne-Côte Chalonnaise, 12ème rallye VHC et 4ème rallye VHRS devront faire parvenir **avant le 24 juin 2024 à minuit** leur bulletin d'engagement obligatoirement accompagné du montant des droits d'engagement.

**Par courrier à l'adresse suivante : Séverine RODRIGUEZ**  
**5 rue de Bellevue**  
**71670 LE BREUIL**

Par mail à l'adresse suivante: [contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr](mailto:contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr)

Si engagement par mail, les chèques devront suivre par la poste.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : **Association du Rallye de la Côte Chalonnaise**

Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étranger (virement ou espèces au moment de la remise du road-book uniquement)

### MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT REDUITS SUITE AU CHANGELENT DE PARCOURS DU 11 JUIN 2024

<b>MODERNES</b>	Avec publicité facultative : <b>490 €</b>	Sans publicité : 980 € Avec 1 membre ASA 71 : 465 € Equipage 100% ASA 71 : 440 €
<b>VHC</b>	Avec publicité facultative : <b>430 €</b>	Sans publicité : 860 € Avec 1 membre ASA 71 : 405 € Equipage 100% ASA 71 : 380 €
<b>VHRS</b>	Avec publicité facultative : <b>390 €</b>	Sans publicité : 780€ Avec 1 membre ASA 71 : 365 € Equipage 100% ASA 71 : 340 € Equipage inscrit à la Rallye Cup VHRS : 340 €

### PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE D'ENGAGEMENT:

#### Modernes et VHC:

- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1ère page du passeport technique (ou PTH pur les VHC)
- Photocopie des permis de conduire pilote et copilote
- Photocopie des licences pilote et copilote (et concurrent si différent pilote)
- Fiche de reconnaissance dûment complétée (à télécharger)
- Fiche speaker dûment complétée (à télécharger)
- Fiche Assistance
- Eventuellement, demande d'engagement au shake-down

#### VHRS

- Photocopie des permis de conduire pilote et copilote (si + 18 ans)
- Photocopie des licences pilote et copilote (sauf si titre de participation)
- Photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule de compétition (départage des ex-aequos éventuels)
- Photocopie du "laisser-passer" de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou PTH FIA ou FFSA ou passeport technique.

Fiche assistance

**NOTA:** en cas de demande de titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile

MONTANT TITRE DE PARTICIPATION: 75€